



Victimologie

Présentation

- **Champs d'enseignement :** Droit, science politique et administration
- **Type de diplôme :** DU
- **Mots clefs :** Droit Droit et santé Médecine
- **Description :**
- **Observations :**
Diplôme cohabilité avec la Faculté de Médecine
UFR Médecine
2 rue Ecole de Médecine
34060 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 67 60 10 00
- **Nom du responsable :**
 - Madame A. D'HAUTEVILLE, Professeur de Droit
Tél./Fax secrétariat, Mme EDOUARD : 04 67 61 51 95 - E-mail : erpc@univ-montp1.fr
 - Monsieur E. BACCINO, Professeur de Médecine Légale
Tél. secrétariat, Mme PEIXOTO : 04 67 63 26 23 - E-mail : stephanie.peixoto@univ-montp1.fr
- **UFR :** UFR Droit
- **Possibilités d'études à l'étranger :** Non
- **Type de formation :** Formation initiale et formation continue

Programme

- **Enseignements :**
 - Module I - Droit**
 - Les théories victimologiques - Les droits des victimes - Evolution
 - Organisation judiciaire
 - L'accueil des victimes par les services de police
 - La distinction entre la déclaration en main courante et la plainte
 - Les suites de la plainte - Les relations avec le Parquet
 - L'organisation du Parquet
 - Les procédures pouvant être engagées par le Parquet
 - Les suites judiciaires de la plainte
 - La politique pénales du Parquet en faveur des victimes
 - L'indemnisation des victimes
 - La constitution de partie civile
 - La requête devant la commission d'indemnisation des victimes (CIVI)
 - Présentation du droit des mineurs
 - Les mineurs en danger (ordonnance de 1958)
 - Les mineurs délinquants (ordonnance de 1945)
 - L'Association Départementale d'Information et d'Aide aux Victimes (ADIAV)
 - L'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM)
 - Le mouvement associatif de l'aide aux victimes
 - Les missions de l'ADIAV
 - Les principes directeurs du procès pénal
 - La procédure de reconnaissance préalable de culpabilité et les droits de la victime
 - La partie civile confrontée à une comparution immédiate de l'auteur
 - Les droits de la partie civile pendant l'instruction judiciaire
 - L'audience en cour d'assises
 - La défense des victimes en justice
 - Les victimes devant la justice pénale internationale
 - La victimologie au regard de l'éthique et du droit
 - Les deux principes régissant le corps humain :
 - principe d'inviolabilité
 - principe de non patrimonialité
 - Les droits des malades
 - Evolution du droit de la responsabilité médicale
 - Indemnisation des victimes du monde médical
 - Module II et III - Victimologie clinique - Médecine légale**
 - Maltraitance envers les personnes âgées
 - Victimes d'accidents du travail
 - Psychiatrie d'urgence
 - Prise d'otage et terrorisme

- Violences conjugales et familiales du point de vue médico-légale
 - L'expertise en victimologie clinique
 - Mission de la Croix Rouge
 - Les cellules d'urgences médico-psychologiques
 - Les conséquences psychopathologiques des traumatismes psychiques
 - Biologie du stress et santé; psychopharmacologie des états post-traumatiques
 - Rôle du psychologue en médecine légale
 - Victimes de sectes
 - Racket
 - Psychopathologie traumatique chez la personne âgée
 - Impact médico-psychologique des événements traumatisants
 - Psychopathologie traumatique chez le mineur
 - Violence faite aux femmes
 - Le traumatisme sexuel
 - Risques psychologiques chez les Sapeurs Pompiers
 - Les particularités de l'audition des mineurs victimes
 - La prise en charge médico-psychologique
 - Aspects de la violence de guerre
 - Violence intra-familiale
 - Bizutage
 - Les victimes d'accident de la circulation
 - Clinique pédiatrique et maltraitance physique à l'enfant
 - Expertise médicale des victimes, Procédures judiciaires de désignation des experts
 - Procédures des expertises, Définition des différents chefs de préjudices
 - Commentaires et remarques diverses, Travaux dirigés
- **Durée des études, calendrier universitaire :**
 - 1 an
 - Stage obligatoire de 120 h minimum
 - Pour les professionnels en formation continue : ce stage peut s'effectuer sur le lieu d'exercice professionnel. La personne devra attester que sa pratique est d'une durée équivalente ou supérieure à 120 heures par année. Pour cela, elle fournira une attestation sur l'honneur adressée à la coordination pédagogique. Cependant, elle devra faire un stage de sensibilisation de 3 jours minimum en dehors de ses activités professionnelles.

Objectifs et débouchés

- **Objectifs (pédagogiques scientifiques, professionnels) :**
L'accueil et l'aide aux victimes sont devenus une priorité de notre société.
La victimologie actuelle est une étude plus large que celle qui s'inscrivait dans la criminologie ou la réparation juridique du dommage corporel.
Elle a une spécificité technique.
Les professionnels appelés régulièrement à intervenir doivent acquérir des connaissances qui font de la victimologie une nouvelle discipline.

Admission et recrutement

- **Bassin de recrutement :**
Sont admis à s'inscrire deux catégories de candidats :
 - Ceux pouvant prétendre à l'obtention du diplôme universitaire de 3ème cycle :
Les Docteurs en Médecine - Les Psychologues Cliniciens - Les Juristes (Magistrats, Avocats, Assureurs) - Ainsi que les étudiants de ces différentes filières ayant validé le 2ème cycle des études - Les Infirmiers possédant un diplôme de 2ème cycle universitaire ou un diplôme de cadre infirmier - Les Educateurs et travailleurs sociaux possédant un diplôme de 2ème cycle.
 - Ceux ne pouvant pas prétendre à l'obtention du diplôme universitaire mais à celle d'une attestation de formation en victimologie (après entente préalable avec les responsables de l'enseignement) : Les Infirmiers diplômés d'Etat - Les Educateurs, travailleurs sociaux ne possédant ni diplôme de 2ème cycle ni statut de cadre infirmier - Les permanents des associations d'aide aux victimes ou les postulants à de telles responsabilités - Les étudiants sans 2ème cycle.
- **Conditions d'accès selon les niveaux :**
Admission sur dossier.
- **Effectif attendu :**
40 candidats.
- **Dates et lieu d'inscription :**
U.F.R. Droit
Service des inscriptions - Bât. I
39 rue de l'Université
34060 MONTPELLIER CEDEX 1
Tél : 04 67 61 51 46
Retrait et dépôt des dossiers :
 - auprès de l'ERPC : Mme EDOUARD : 04 67 61 51 95
 - auprès de l'Ecole Professionnelle de l'UFR Droit : 04 67 61 51 46 - ecole.professionnelle@univ-montp1.fr